

Audit – Bureau de La Rochelle
9 rue Augustin Fresnel
BP 60013

17183 Périgny PDC 1

T : +33 (0)5 46 50 50 60

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION CASEL

Siège social : 1 Rue du Moulin de Vendôme
17 140 LAGORD

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



ASSOCIATION CASEL

Siège social : 1 Rue du Moulin de Vendôme
17 140 Lagord

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée Générale de l'association CASEL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CASEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans la note règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, la note règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthode comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

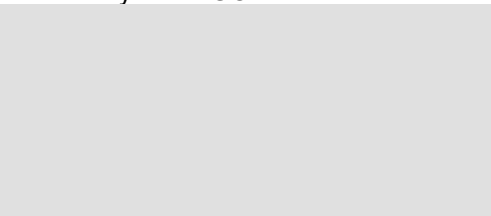
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Périgny, le 16 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Sylvain GUEMANN

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	35 709	29 637	6 072	2 648
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	35 435	35 435	0	101
Autres immobilisations corporelles	134 586	107 632	26 954	38 393
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées	250		250	250
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	368 007		368 007	407 872
Autres immobilisations financières	7 200		7 200	7 200
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	581 186	172 704	408 482	456 463
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	46 806		46 806	48 191
Avances et acomptes sur commandes	1 606		1 606	
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 108		4 108	840
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	45 737		45 737	50 713
Charges constatées d'avance	230 526		230 526	268 666
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 520 911		1 520 911	1 521 920
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 849 695		1 849 695	1 890 330
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	2 430 881	172 704	2 258 177	2 346 793

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	948 201	948 201
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	948 201	948 201
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	- 11 896	24 795
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 72 191	- 36 691
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	864 114	936 305
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	50 394	54 711
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)	50 394	54 711
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 237	36
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	201 806	235 379
Dettes fiscales et sociales	1 782	2 985
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	355 660	338 551
Produits constatés d'avance	767 184	778 826
TOTAL DETTES (IV)	1 343 669	1 355 776
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 258 177	2 346 793

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens	1 028 142	1 066 613
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	142 293	140 520
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 172 405	1 155 081
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	895 306	761 462
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 238 146	3 123 675
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 672 034	1 699 045
Variation de stocks	1 385	-2 922
Autres achats et charges externes	468 859	475 603
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	18 998	21 548
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	1 156 535	1 007 836
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 317 810	3 201 109
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 79 664	- 77 433
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	9 255	14 910
Reprises sur dépréciations et provisions		32
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	9 255	14 942
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		

Postes	2025	2024
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	9 255	14 942
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	- 70 409	- 62 491
Produits exceptionnels (V)		28 785
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		28 785
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 782	2 985
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 247 402	3 167 403
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 319 592	3 204 094
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 72 191	- 36 691

Annexe



Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables et du règlement N°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptes ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'entité a adopté, pour la présentation de ses comptes clos au 31/12/2025, le nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Son application constitue un changement de méthode comptable.

Les principales modifications apportées par ce changement sont les suivantes:

- Modifications de présentation opérées sur la colonne 2024 pour se conformer aux nouveaux modèles
- Modifications de tenue et de présentation opérées sur les comptes 2025
- Nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
- Suppression de la technique des transferts de charges
- Adoption du nouveau plan comptable

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	38 965	5 244	8 500	35 709
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...	37 935		2 500	35 435
Autres immobilisations corporelles	129 145	5 638	198	134 586
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	250			250
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts	407 872		39 865	368 007
Autres immobilisations financières	7 200			7 200
TOTAL	621 367	10 882	51 063	581 186

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D			36 317	1 820	8 500	29 637
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outill...			37 834	101	2 500	35 435
Autres immobilisations corporelles			90 753	17 078	198	107 632
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			164 904	18 998	11 198	172 704

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts	368 007	368 007		
Autres immo. financières	7 200	7 200		
Clients douteux				
Autres créances clients	4 108	4 108		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	45 737	45 737		
Charges constatées d'avance	230 526	230 526		
TOTAL	655 578	655 578		
Prêts accordés en cours d'exercice	368 007			
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	230 526	
TOTAL	230 526	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise	948 201				948 201
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	24 795	-36 691			-11 896
Excédent ou déficit de l'exercice					
TOTAL	972 996	-36 691			936 305
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	972 996	-36 691			936 305

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	17 237	17 237		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	201 806	201 806		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	1 782	1 782		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	355 660	355 660		
Produits constatés d'avance	767 184	767 184		
TOTAL	1 343 669	1 343 669		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des ...				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	- 767 184	
TOTAL	- 767 184	

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	5 010	
TOTAL	5 010	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Subventions

Emetteur	Libellé	Subvention attribuée en N	Subvention utilisée en N
Ville de La Rochelle	Subvention de fonctionnement	498 734	498 734
CCAS de La Rochelle	Subvention de fonctionnement	129 282	129 282
CDA	Subvention de fonctionnement	303 913	303 913
Mairie de Dompierre sur Mer	Subvention de fonctionnement	17 247	17 247
CCAS de Dompierre sur Mer	Subvention de fonctionnement	3 215	3 215
Mairie de Angoulins	Subvention de fonctionnement	11 971	11 971
Mairie de Chatelaillon	Subvention de fonctionnement	31 127	31 127
CCAS de Chatelaillon	Subvention de fonctionnement	4 624	4 624
Foyer logement Chatelaillon	Subvention de fonctionnement	4 645	4 645
Mairie de Esnandes	Subvention de fonctionnement	5 728	5 728
CCAS Esnandes	Subvention de fonctionnement	595	595
Mairie de Lagord	Subvention de fonctionnement	26 788	26 788
Mairie de l'Houmeau	Subvention de fonctionnement	8 702	8 702
Mairie de Périgny	Subvention de fonctionnement	32 519	32 519
Foyer Logement Périgny	Subvention de fonctionnement	18 996	18 996
Mairie de Puilboreau	Subvention de fonctionnement	21 197	21 197
Mairie de Saint Rogatien	Subvention de fonctionnement	6 812	6 812
Mairie de Marsilly	Subvention de fonctionnement	5 671	5 671
Mairie de Montroy	Subvention de fonctionnement	3 270	3 270
Mairie de Saint Médard	Subvention de fonctionnement	4 635	4 635
Mairie de Thairé	Subvention de fonctionnement	5 291	5 291
PFPCA	Subvention de fonctionnement	10 838	10 838
Mairie de Sainte-Soulle	Subvention de fonctionnement	11 228	11 228
XLR	Subvention de fonctionnement	3 756	3 756
Bourgneuf	Subvention de fonctionnement	1 622	1 622
TOTAL		1 172 405	1 172 405

Fiscalité

Autres (dont intégration fiscale)

L'association n'est pas fiscalisée mis à part les placements financiers imposables